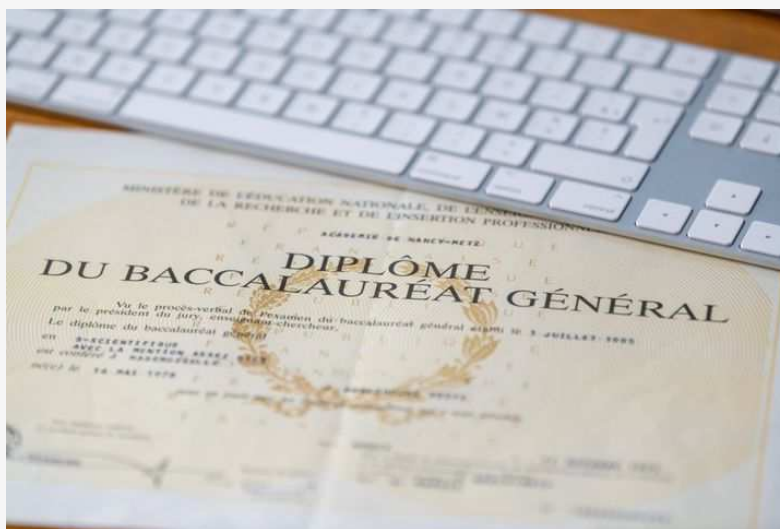




En l'absence d'examen, comment savoir si on a eu son bac ?



Pixavril via Getty Images

BACCALAURÉAT - Mercredi 17 juin. Ç'aurait dû être la première journée d'une longue série d'épreuves. La dissertation ou le commentaire de texte de philosophie ont fait baver plus d'un élève lors des sessions précédentes du baccalauréat. Mais pas cette année.

Crise du coronavirus oblige, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé vendredi 3 avril que les épreuves de terminale et de première n'auraient finalement pas lieu, sauf en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Mais quelles sont les nouvelles modalités d'un baccalauréat 2.0? Comment savoir si l'on a son bac?

Des évaluations sous forme de contrôle continu

“L'ensemble des épreuves [...] du baccalauréat général, technologique et professionnel sera validé en contrôle continu” suivant les notes inscrites dans le livret scolaire, le livret de formation ou le dossier de contrôle continu a déclaré le ministre. Les notes sont obtenues en calculant la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres de l'élève. Les coefficients des différentes matières restent les mêmes que ceux initialement prévus.

Le troisième trimestre, durant lequel les élèves ont été notés en période de confinement, à distance, ne sera pas comptabilisé, mais les notes des épreuves anticipées de première seront conservées.

Des épreuves aux notations aménagées

En ce qui concerne l'épreuve obligatoire d'EPS, les candidats obtiennent comme note finale la moyenne des deux épreuves de contrôle en cours avant la fermeture des lycées. S'ils n'ont qu'une note, elle est prise en compte, et éventuellement complétée par celle du contrôle continu si le professeur a suffisamment d'éléments pour évaluer leur niveau.

Concernant la LV3 (troisième langue vivante) et les options facultatives, seules les notes du contrôle continu apparaissant sur le livret scolaire ou le dossier de contrôle continu pour les établissements hors contrat sont prises en compte. L'investissement associatif ne sera comptabilisé que s'il apparaît sous forme de note dans le bulletin.

Les appréciations des enseignants prises en compte

En revanche, les professeurs ont pu évaluer les élèves jusqu'au lundi 15 juin, selon leurs propres modalités. Si ces notations ne comptent pas dans la moyenne de l'élève au bac, "elles peuvent faire l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves", comme indiqué dans la circulaire de réouverture des établissements scolaires.

Avec un objectif: valoriser les élèves qui ont continué à travailler pendant le confinement et les cours à distance, via internet ou des cours envoyés à leur domicile.

Une fois le conseil de classe passé, les élèves peuvent accéder à leur livret scolaire pour connaître leurs notes ainsi que les appréciations de leurs professeurs et du chef d'établissement. En calculant leur moyenne générale, pondérée selon les coefficients de chaque matière, ils peuvent d'ores et déjà savoir s'ils ont plus de 10/20, et donc s'ils ont leur bac.

Des notes harmonisées selon des critères précis

Du 22 juin au 6 juillet, pour garantir l'équité entre tous les candidats, un jury, présidé dans chaque académie par un universitaire et composé de professeurs, examine leurs dossiers. En s'appuyant sur les appréciations des enseignants, ils valorisent les candidats "assidus, mobilisés et volontaires", ainsi que leur progrès au cours de l'année scolaire.

Ce même jury étudie ensuite la moyenne qu'obtient généralement l'établissement au bac, ainsi que le taux de réussite et le taux de mention, et harmonise les notes des élèves en fonction.

Résultats début juillet

Le 7 juillet, la publication des résultats est maintenue, a déclaré le ministère de l'Éducation nationale. Les mentions sont conservées selon les règles en vigueur: "Assez bien" entre 12 et 14, "Bien" entre 14 et 16, "Très bien" entre 16 et 18 et "Très bien avec les félicitations du jury" pour une moyenne supérieure à 18.

Les élèves ayant obtenu une note entre 8 et 10 seront amenés à passer la session de rattrapages entre le 8 et le 10 juillet. Si la forme ne change pas, à savoir deux épreuves orales dans les disciplines choisies par l'étudiant, le sujet sera issu du programme étudié par l'élève avant le confinement.

Les épreuves de septembre élargies à un plus grand nombre d'élèves

Les candidats libres, ainsi que les élèves n'étant pas en mesure de présenter un livret scolaire conforme, seront à même de présenter la session de rattrapages de septembre.

À titre exceptionnel, le jury pourra autoriser certains élèves ayant obtenu moins de 8 de moyenne à passer cette session. De même, certains candidats ayant obtenu "une note inférieure à 10 sur 20 à l'issue des épreuves de contrôle" seront aussi autorisés à se présenter aux épreuves de septembre.

Si les élèves ont été admis dans une formation de l'enseignement supérieur via Parcoursup, "un dispositif d'accès aux études supérieures sous réserve de l'obtention du bac leur permettra d'accéder aux études supérieures à l'issue de cette session".

À voir également sur Le HuffPost: Coronavirus: Macron rend visite à un centre de vaccin, voici pourquoi rien n'est gagné